

Déclaration d'engagement

Les engagements généraux

Afin d'assurer la qualité des services qu'elle dispense, notamment en ce qui a trait aux relations avec ses usagers, le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi s'engage à ce que le personnel de ses établissements et de ses services centralisés :

- Fasse preuve de courtoisie, de compétence et de transparence ;
- Facilite l'accès à tous ses services ;
- Dispense ses services de manière équitable ;
- Respecte la confidentialité ;
- Communique dans un langage clair et concis ;
- Informe des délais de service ou de traitement lorsque cela est possible ;
- Assure le caractère personnalisé des services.

Les engagements spécifiques

Vous communiquez avec un établissement ou un service ?

Le Centre de services scolaire s'engage à :

- Accuser réception ou vous répondre dans un délai de deux jours ouvrables, dans le cas des services offerts au siège social ;
- Vous informer quant à la date de retour d'un membre du personnel en cas d'absence de ce dernier;
- Rediriger votre appel vers la personne appropriée, le cas échéant ;
- Traiter votre demande dans les meilleurs délais.

Vous avez besoin d'un document ?

Le Centre de services scolaire s'engage à :

- Rendre accessibles sur son site Internet les documents d'intérêt et les encadrements relatifs à ses services ;
- Népondre à toute demande d'accès à l'information en conformité avec la loi.